



Ecole communale du Val
Rue de la Station, 4
4051 Vaux-sous-Chèvremont
Tél : 04/3615661
0488/759816

ecole.du.val@chaudfontaine.be

Projet d'établissement

Objectif général :

« Il n'est pas de bonne école qui ne commence par éveiller le désir d'apprendre »

François de Closets

1) Introduction et généralités

Ce projet d'établissement est élaboré en fonction :

- du Décret définissant les Missions prioritaires de l'Enseignement fondamental du 24/07/1997 et du Code de l'Enseignement du 03/05/2019 ;
- du Décret du 14/03/2019 visant à renforcer la gratuité scolaire d'accès à l'enseignement ;
- du Projet éducatif et pédagogique du Pouvoir organisateur ;
- des expériences vécues par les enseignants ;
- du Pacte pour un enseignement d'Excellence ;
- du contrat d'objectifs émanant du plan de pilotage, depuis le 01/09/2019.

Objectifs prioritaires (article 6, décret Missions)

- Promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves.
- Amener tous les enfants à s'approprier des savoirs et à acquérir les compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.
- Préparer les élèves à être des citoyens responsables et tolérants, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte sur les autres cultures.
- Encourager le respect de soi et des autres.
- Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

Apprentissage des connaissances

- L'école veut conduire chaque enfant au développement optimal de ses potentialités et de son autonomie.
- Les apprentissages des connaissances se basent sur les Socles de compétences et sur les nouveaux référentiels officiels du tronc commun.
- Donner du sens à ce que l'on apprend et motiver les enfants sont deux priorités constantes.
- Autant que possible, l'élève est acteur de son apprentissage.
- L'école assure la construction des savoirs et la continuité des apprentissages par les pratiques collaboratives entre enseignants, par la remise du matériel et des référents des enfants au cycle suivant.

2) Organisation des classes et tronc commun

Des missions spécifiques au tronc commun, article 1.4.2-1 - \$1^{er}.

Les élèves sont amenés à développer les savoirs, savoir-faire et compétences présentés de manière structurée dans les référentiels du tronc commun. Ces derniers visent à assurer la transition harmonieuse entre l'enseignement maternel et l'enseignement primaire.

Pour faciliter cette transition, des activités collaboratives entre classes de différents niveaux sont ponctuellement organisées.

3) Méthodes pédagogiques au quotidien

- Pratique d'une méthode de lecture mixte s'appuyant, entres autres, sur « La planète des Alphas » en 3^e maternelle et en 1^{re} année.
- Pratique d'une pédagogie mixte.
- Pratique d'activités communes de lecture et d'écriture, de l'accueil à la sixième primaire (stratégies, cercles de lecture, lecture sociable) permettant l'amélioration et la compréhension du vocabulaire.
- Pratique d'une pédagogie axée autour de projets, de défis et de situations-problèmes suscitant la curiosité et permettant aux élèves d'apprendre, de manipuler, d'expérimenter et de passer progressivement du concret vers l'abstrait, avec des moments de structuration.
- Organisation d'activités en petits groupes basées sur le français langue d'apprentissage (FLA).
- Pratique d'un enseignement explicite.
- Organisation en classes flexibles et/ou activités proposées en classes plateaux.
- Mise en place de dispositifs spécifiques de différenciation et de remédiation dans toutes les classes (groupes de besoin, plan de travail, prises en charge individuelles), grâce notamment au co-enseignement.
- Des aménagements raisonnables peuvent être mis en place pour un élève dans le cadre d'un protocole établi en concertation avec l'équipe pédagogique, la direction,

les parents, le CPMS et d'éventuels partenaires extérieurs (logopèdes, pédo-psychologue, neuro...).

- En collaboration avec le pôle territorial de Liège, toute intégration d'un élève à besoins spécifiques peut être envisagée après analyse de la spécificité de son cas par l'équipe pédagogique.
- Les activités sont organisées, autant que possible, en tenant compte des rythmes chrono-biologiques des enfants.
- Au niveau primaire, les apprentissages sont soutenus par l'utilisation de tableaux blancs interactifs et de tablettes I-Pads.

4) Education globale pluridisciplinaire

- Des activités d'ouverture sur le monde et classes-sorties à vocation pédagogique sont organisées.
- Des visites fréquentes à la bibliothèque sont organisées dans toutes les classes, à partir de la 1^{re} maternelle.
- Des activités culturelles sont organisées à l'école maternelle et à l'école primaire, tant comme outils pédagogiques que comme objets d'apprentissage. Dans ce cadre et grâce à la collaboration du Centre culturel de Chênée, les enfants peuvent assister à des représentations, participer à la création des spectacles qu'ils vont jouer, dans l'école comme à l'extérieur.
- Des rencontres d'artistes (auteurs, illustrateurs, musiciens, comédiens) ont lieu fréquemment.
- L'école organise une étude dirigée, et, en collaboration avec l'association « Coup de pouce », une école de devoirs (3 x 1 heure semaine).
- La prévention et la gestion de la violence verbale, physique et psychologique requièrent l'attention toute particulière de l'équipe éducative. C'est pourquoi l'établissement développe différents moyens de régulation de la violence :
 - application d'un règlement de discipline ;
 - mise en place de cercles de paroles animés par les enseignants au sein de leur classe afin de réguler les tensions et conflits existant à l'intérieur du groupe ;
 - aménagement des « espaces récré » faisant place à la citoyenneté, l'épanouissement et l'empathie ;
 - mise en place au sein de chaque classe d'animations à l'aide d'outils travaillant sur la gestion des émotions et l'empathie. Ceux-ci favorisent le développement des compétences psychosociales nécessaires au bien-être et au bien-vivre ensemble ;
 - présence d'une éducatrice attachée à l'école et de la coordinatrice sociale des écoles 2 fois par semaine.
- Le bien-être et la réussite de l'enfant impliquent une alliance entre l'école et les parents. Chaque enseignant prendra en compte la langue maternelle de l'enfant, sa culture et celle de ses parents. Ceci implique l'organisation d'activités ponctuelles et tout au long de l'année, en favorisant la participation des familles.

- Des cours d'éducation physique (natation et gymnastique) sont dispensés aux élèves de l'école primaire, par des professeurs spécialisés, à raison de 2 heures par semaine.
- Toutes les classes maternelles bénéficient de cours de psychomotricité. Ces activités, données par un maître de psychomotricité, renforcent la connaissance du schéma corporel, maintiennent l'équilibre biologique par le mouvement et contribuent à la remédiation de nombreuses difficultés rencontrées par certains enfants.
- Les enfants de l'école primaire participent à diverses activités sportives au cours de l'année.
- Des cours de langues (anglais et néerlandais) sont dispensés par des professeurs spécialisés dans les classes à partir de la 3^e primaire (2 fois 50 minutes par semaine).
- Les enfants de l'école primaire choisissent un cours philosophique de 50 minutes par semaine.
- Un cours de citoyenneté est dispensé par un professeur spécialisé, une fois par semaine (50 minutes), dans toutes les classes primaires.
- Dans le cadre du PECA, des activités d'éveil musical sont organisées dans toutes les classes.
- La commune de Chaudfontaine (La Ribambelle) organise des activités récréatives en fin de journée, le mercredi après-midi et durant les vacances scolaires, à l'école.

5) Formation et implications des enseignants

L'équipe éducative définit un plan de formation lors de l'élaboration de son contrat d'objectifs. Celui-ci est valable 6 ans et prévoit les formations obligatoires (besoins collectifs) et les formations volontaires (besoins spécifiques) à suivre, en rapport avec les objectifs définis dans le contrat.

6) Evaluation

- L'évaluation formative est prioritaire. Elle permet l'organisation de remédiations, de groupes de besoin, ainsi que la pratique d'une pédagogie différenciée. Cette évaluation a lieu tout au long du parcours diagnostique de l'élève.
- Les élèves de 6^e année participent à l'examen communautaire qui décerne le certificat d'études de base.
- En primaire, un bulletin est transmis trois fois par an. Celui-ci est présenté sous la forme d'objectifs à atteindre et de commentaires des enseignants. Il a pour but de communiquer l'évolution des apprentissages de l'élève. Une rencontre est systématiquement proposée avec les parents pour échanger autour de ce bulletin.

7) Communication

- Les parents sont informés de l'organisation générale de l'école et du fonctionnement de la classe de leur(s) enfant(s) au cours de réunions de classe qui se tiennent durant le mois de septembre.
- Des réunions individuelles peuvent avoir lieu à tout moment de l'année si cela s'avère utile.
- Les enseignants (en dehors des heures de classe), la coordinatrice sociale, l'éducatrice et la direction se tiennent à la disposition des parents sur rendez-vous.
- Les informations importantes sont communiquées par écrit, par mail et/ou dans la farde de communications (primaire) ou dans les mallettes (maternel) au moins une fois par semaine.
- Le site internet présente l'école dans sa globalité (www.ecoleduval.be).
- Une page Facebook (groupe fermé accessible aux parents des élèves de l'école) présente les activités organisées dans les différentes classes.
- Afin de prendre place dans la vie de l'école, des moments de collaboration avec les familles peuvent être organisés.

8) Ouverture sur le monde

Des activités d'ouverture sur le monde sont des activités privilégiées pour donner du sens aux apprentissages. Parmi celles-ci :

- la mise en place d'ateliers théâtre, en collaboration avec des opérateurs professionnels et le Centre culturel de Chênée ;
- la culture d'un potager et la tenue d'ateliers cuisine ;
- la découverte d'une alimentation saine et équilibrée par un service de diners chauds en collaboration avec la Commune de Chaudfontaine ;
- l'utilisation d'outils informatiques (I Pad, TBI) ;
- l'analyse de l'actualité réalisée de manière à traiter des informations à partir de différents supports (classes primaires) ;
- l'organisation de classes de découvertes : visites, rencontres, invitation ;
- la participation à des activités organisées au niveau du village (en collaboration avec le Comité de quartier « Les Platanes »), de la Commune et de la Régie de Quartier ;
- la représentation de l'école au Conseil communal des Enfants ;
- la préparation au passage vers le secondaire (méthodes et gestion du travail).

9) Communauté éducative

- Un Conseil de participation regroupe des représentants des différentes composantes de la communauté éducative. Ses membres ont la possibilité de s'exprimer et de donner leur avis, notamment sur le projet d'établissement de l'école.
- Le Projet éducatif et pédagogique ainsi que le Règlement d'ordre intérieur sont communs à toutes les écoles communales de Chaudfontaine. Ils sont régulièrement remis à jour et rappellent les droits et les devoirs de chacun.
- Des conseils de classe sont organisés, au cours desquels chaque enfant a l'occasion de donner son avis quant au choix, à la réalisation et à l'évaluation des projets menés ainsi que sur tout ce qui concerne la vie de groupe.
- Des collaborations étroites sont établies avec les Centres PMS et PSE et la coordinatrice sociale des écoles afin d'améliorer la vie scolaire de tous les enfants.
- Toutes les ressources humaines sont exploitées dans l'intérêt des enfants : Hautes Ecoles et écoles secondaires (stagiaires instituteur(trice)s, logopèdes, puériculteur(trice)s, divers services communaux...).

10) Engagement

- Ce document a été élaboré par l'équipe pédagogique et approuvé par le Conseil de participation, la COPALOC et le Conseil communal de Chaudfontaine.
- Les membres de l'équipe éducative de l'Ecole communale du Val souscrivent à ce Projet d'établissement et s'engagent à le mettre en œuvre.
- Au moment d'inscrire leur enfant à l'école, les parents s'engagent à respecter le règlement d'ordre intérieur des écoles communales de Chaudfontaine. On y trouve les règles de vie que les enfants, les enseignants, les accueillants extra-scolaires et les parents doivent respecter.
- Les élèves sont soumis à l'autorité de la direction et de tous les membres du personnel (enseignants et accueillants), dans l'enceinte de l'établissement scolaire.
- En toutes circonstances, chacun, parents, enfants et membres du personnel, aura une tenue, une attitude et un langage respectueux et sera ponctuel.
- Chacun veillera à respecter le matériel, les locaux et les endroits fréquentés dans le cadre scolaire ou parascolaire élaborés par l'école. Tout dommage causé sciemment sera réparé aux frais de l'auteur.
- Tout comportement inadéquat d'un adulte pourra faire l'objet de poursuites judiciaires.
- Chacun aura à cœur de :
 - respecter les règles reconnues de bonne conduite et de savoir-vivre tant dans les cours de récréation qu'en classe ;
 - se montrer respectueux envers toute personne adulte (direction, enseignants, accueillants, personnel d'entretien, parents...) et les autres élèves.